



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le six mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONI - VERNHES - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENOUE (Suppléante) - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2014/87

Objet : Acquisition d'un tracteur et d'une épareuse d'occasion

Les agents techniques de la CCLPA réalisent l'entretien des espaces verts des bâtiments intercommunaux, de la base de loisirs Aquaval et des cœurs de village sur onze communes. Le kilométrage d'entretien à la débroussailleuse dépasse 30 km linéaire.

Afin d'améliorer les conditions de travail de ces agents, les membres de la Commission « Parc et Matériel » a proposé l'achat d'un tracteur et d'une épareuse d'occasion.

L'entreprise Lagarrigue de Morlhon (12200) propose à la vente un tracteur Massey Ferguson type 3065 S à deux roues motrices de 1998 ayant fonctionné 9.850 heures ainsi qu'une épareuse Rousseau Argos 500 de 2006 avec un rotor de 1,2 mètre et commande par mono levier. L'ensemble en l'état est proposé pour un montant de 10.500 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse, conformément aux descriptifs détaillés ci-dessus, à l'entreprise LAGARRIGUE domiciliée 12200 Morlhon pour un montant de 10.500 € net,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2014,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 7 mai 2014.

Le Président,
Raymond GARDELLE